

Compte rendu de séance

Séance du 21 Septembre 2020

L' an 2020 et le 21 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREAU Philippe, Maire.

Présents : M. MOREAU Philippe, Maire, Mmes : BOIZARD Martine, BONNEAU Marie-Thérèse, CHARLOS Sonia, GALAND Catherine, GUILBAUD Adeline, HERMOUET Aurélie, LECOMTE Eléna, LECOURT Brigitte, MOREAU Marie-Jeanne, MORNET Sylvie, RECULEAU Héléne, SIRE Fabienne, TARAUD Léone, MM : BARRETEAU Jean-Guy, BESSONNET Bernard, CANTIN Philippe, DEVAUD Fabrice, DILLET Mathias, DOCQUIER Alain, DOUILLARD Yoann, GUILBAUD Sébastien, MATHIAS Joseph, MOLINET Franck, RABALLAND Nicolas, VENDANGE-GOLHEN Damien

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JOLLY Jean-François à Mme CHARLOS Sonia

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 27
- Présents : 26

Date de la convocation : 15/09/2020

Date d'affichage : 15/09/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture des Sables d'Olonne
le : 22/09/2020

et publication ou notification
du : 22/09/2020

A été nommé(e) secrétaire : M. BESSONNET Bernard

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil, Monsieur Bernard BESSONNET a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Le quorum a été vérifié avant le début de la séance

Après approbation du compte rendu de la précédente séance, voici les points traités à l'ordre du jour :

SOMMAIRE

Demande de subvention auprès de l'Etat - part exceptionnelle 2020 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation thermique, la réhabilitation et mise aux normes sécurité - 2020_063
Lotissement "LES GARRYAS" - Proposition de transfert des équipements communs dans le domaine public communal - 2020_064
Création d'un Comité de Pilotage (COPI) "Orientations sur la réorganisation des services communaux" - 2020_065

Demande de subvention auprès de l'Etat - part exceptionnelle 2020 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation thermique, la réhabilitation et mise aux normes sécurité et accessibilité de l'ensemble des infrastructures sportives - phase 2 tranche 1
réf : 2020_063

Vu l'avis conjoint de la Commission « Finances-Commande publique-Ressources Humaines » et la Commission « Bâtiments communaux-Associations-Sports » rendu le 16 septembre 2020,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Commequiers a pour projet de rénover thermiquement, de réhabiliter et de mettre aux normes sécurité et accessibilité l'ensemble des infrastructures sportives.

La phase 2 - tranche 1 consiste à :

- Rénovation de la salle omnisports
- Rénovation de la salle de tennis de table
- Extension de la salle de tennis de table et création d'un club house/ vestiaires sur deux niveaux
- Création des parvis extérieurs

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la phase 2 – Tranche 1 de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Organisme	Montant HT
Salle Omnisports : Rénovation Thermique, restructuration et mise aux normes	624 000.00€	Aide de l'Etat – DSIL 2020	1 454 600.00€
Salle de tennis de table : Rénovation Thermique et mise aux normes	261 000.00€	Aides Région des Pays de la Loire	75 000.00€
Création des vestiaires et sanitaires communs + foot + extension de la salle de tennis de table et mise aux normes et normes PMR	1 180 300.00€	Aide Département de la Vendée	50 000.00€
		Aides SyDEV	50 000.00€
Modification et créations des parvis extérieurs	22 700.00€	Concours Financiers Fédérations sportives	75 000.00€
Assistance à maîtrise d'ouvrage	40 510.00€	Sous TOTAL	1 704 600.00€
Prestataires externes	27 500.00€	Emprunts	250 000.00€
Architecte 10%	208 800.00€	Autofinancement	410 210.00€
TOTAL OPERATION HT	2 364 810.00€	TOTAL OPERATION HT	2 364 810.00€

Le montant de la subvention alors sollicitée est de 1 454 600.00 € et correspond à près de 70.00% du montant des travaux HT, mais à 61.51% de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus et

- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à déposer une demande d'aide auprès des services de l'Etat dans le cadre des appels à projets part exceptionnelle 2020 de la dotation de soutien à l'investissement (DSIL) et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Lotissement "LES GARRYAS" - Proposition de transfert des équipements communs dans le domaine public communal

réf : 2020_064

Madame Martine BOIZARD personnellement intéressée, quitte la salle du Conseil Municipal.

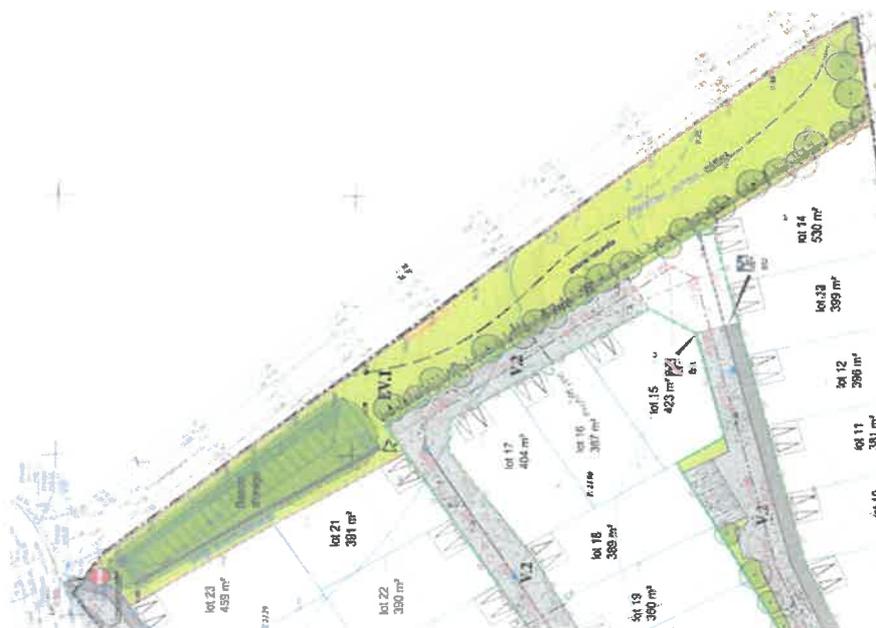
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménageur SIPO Philam a déposé en Mairie un dossier de demande de permis d'aménager en vue de réaliser un lotissement à usage principal d'habitation sur un terrain nommé « Les Garryas » situé Chemin de la Croix Blanche.

L'aménageur a présenté une demande tendant à ce que les équipements communs du lotissement puissent ultérieurement être classés dans le domaine communal, à savoir :

- La voie Nord (V1) en jonction entre le lotissement communal et le chemin de la Croix Blanche (1013 m²)



- Les espaces verts (EV1) présents au Nord et à l'Est, qui rassemble notamment le bassin d'orage et la zone humide (2404 m²),



- Les différents réseaux présents :
 - o Eau potable
 - o Electricité, téléphone et éclairage public en souterrain (gaz si desserte).

Les ouvrages ainsi que leurs emprises seront remis gratuitement à la commune, dans la mesure où la réception des travaux n'aura donné lieu à aucune réserve de la part de la commune ou bien que ces réserves aient été levées.

Monsieur le Maire rappelle que le code de l'urbanisme impose que le sort des voies et espaces communs soit réglé dès le dépôt de la demande de permis d'aménager :

- soit le lotisseur conclut avec la commune une convention prévoyant le transfert total ou partiel dans son domaine public des voies et espaces communs désignés une fois les travaux achevés ;
- soit le lotisseur s'engage à constituer une association syndicale libre (ASL) des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs, y compris en cas de transfert partiel dans le domaine public ;
- soit ces derniers sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots.

Lorsqu'elle accepte cette intégration, la commune prend à sa charge tous les frais à venir d'entretien, et de réparation et de réfection de la voie.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose d'un intérêt à intégrer les équipements désignés puisque :

D'une part, la voie Nord (V1) en jonction entre le lotissement communal et le chemin de la Croix Blanche constitue la voie de ceinture inscrite au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme entre la Route de Coëx et la Route de Saint Maixent-sur-Vie ;



Et d'autre part, les espaces verts (EV1) présents au Nord et à l'Est, permettront un dévoiement du fossé en lien avec l'étude « loi sur l'eau » et la constitution d'une prairie naturelle.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (20 voix pour et 6 voix contre) décide :

- d'approuver le transfert dans le domaine public les équipements communs du lotissement ci-dessus désignés ;
- d'accepter la cession à titre gratuit de l'ensemble de ces équipements communs ;
- de mandater Monsieur le Maire ou son Représentant pour signer tous documents et acte authentique afférents à ce dossier.

A la majorité (pour : 20 contre : 6 abstentions : 0)

Création d'un Comité de Pilotage (COPIL) "Orientations sur la réorganisation des services communaux"

réf : 2020_065

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, suite à la prise de fonctions des nouveaux conseillers municipaux, des discussions se sont engagées spontanément afin de réfléchir à la réorganisation des services communaux.

Il indique qu'il serait opportun, au regard des projets pour la commune et des départs prévisibles d'agents, de pouvoir créer un Comité de Pilotage afin de dégager une vision à court, moyen et long terme, des orientations et stratégies à mettre en place pour réorganiser les services.

Ce COPIL sera force de propositions et composé de 13 élus maximum :

- Commission Finances et Ressources Humaines : Alain DOCQUIER, Fabienne SIRE, Adeline GUILBAUD, Aurélie HERMOUET, Léone TARAUD, Sonia CHARLOS
- Et Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Bernard BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Nicolas RABALLAND, Jean-Guy BARRETEAU, Franck MOLINET.

Pourront être invités au besoin à participer à des réunions du COPIL, tout technicien ou tout agent dont l'expertise est rendue nécessaire pour la compréhension de certaines missions.

Aucun quorum n'est imposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la création du Comité de Pilotage (COPIL) "Orientations sur la réorganisation des services communaux", selon les modalités ci-dessus exposées.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Informations diverses :

Rappel : Elections Sénatoriales le 27 septembre 2020

Complément de compte-rendu:

Séance levée à : 22:00

En mairie, le 22/09/2020
Le Maire, Philippe MOREAU

